

Projet de recherche et mémoire de master

Vade-mecum

L'objectif du master est de former les étudiants à la recherche par la recherche. Au cours des deux années, les étudiants reçoivent une formation méthodologique qui leur permet de découvrir la démarche de recherche et de s'insérer dans les débats historiographiques actuels ; ils se spécialisent dans des domaines et objets plus précis. Le mémoire de recherche constitue, dans ce dispositif, un élément central de la formation.

Le mémoire soutenu à la fin de la deuxième année de master doit témoigner de la capacité de l'étudiant à exploiter des sources, à insérer son discours et sa recherche dans des questionnements historiographiques, à élaborer une problématique de recherche, à présenter de manière rigoureuse et argumentée ses résultats.

Le mémoire est précédé par un projet intermédiaire de recherche rédigé et soutenu à la fin de la première année.

Le mémoire de master est, comme le projet de recherche, un travail de recherche original et non une synthèse des travaux existants et de la bibliographie disponible. Le mémoire doit donc reposer sur une documentation inédite, ou sur des sources publiées, ou encore sur des sources non écrites ; il doit constituer une avancée dans l'état de la question, même ponctuelle ou limitée à un exemple, un cas, une région. La clarté et la précision des notes de bas de page témoignent de la nature du travail présenté.

Projet de recherche

Il rend compte des résultats obtenus au cours de la première année sur un sujet original.

Il comporte :

- une introduction qui expose le cadre du sujet et définit l'objet historique traité, met en lumière ses enjeux historiographiques et détaille la problématique retenue et la manière suivant laquelle elle sera traitée ;
- une présentation critique des sources ;
- une bibliographie internationale et classée ;
- une proposition de plan détaillé pour le mémoire de M2 ;
- un chapitre rédigé qui doit montrer la capacité de l'étudiant à utiliser de manière problématisée les sources et la bibliographie pour bâtir sa démonstration.

Ce document doit compter au minimum 50 pages.

Mémoire de recherche

Le mémoire comporte une introduction, un développement, une conclusion, une bibliographie, une table des matières et, éventuellement, des annexes.

L'introduction doit présenter le travail, exposer sa raison d'être, ses objectifs et les moyens choisis pour les atteindre (méthodologie). Elle comporte un aperçu historiographique de la question. L'exposition de la problématique, autrement dit l'énoncé de la question principale à laquelle le mémoire se propose de fournir une réponse, est indispensable. Selon les différents sujets, l'introduction peut aussi

comporter une présentation du corpus de sources rassemblé et/ou une annonce du plan.

Le développement constitue la réponse méthodique à la question posée dans l'introduction : divisé en parties et sous-parties, il développe une analyse progressive et cohérente dont le lecteur pourra suivre le déroulement. Autrement dit, il ne s'agira pas d'accumuler des exemples et des citations mais bien de répondre aux questions posées en introduction en alternant arguments et exemples.

La conclusion doit reprendre, même brièvement, les conclusions partielles des différentes parties et proposer une réponse à la question centrale posée dans l'introduction de manière à mettre en valeur l'apport scientifique du mémoire. Elle peut aussi proposer une ouverture.

Le respect de l'orthographe et de la syntaxe est un élément essentiel dans l'évaluation du travail produit en master.

Le mémoire est composé au minimum de 120 pages.

Soutenances :

La soutenance du projet de recherche, comme celle du mémoire, peut intervenir en juin ou au cours de la première quinzaine de septembre. Elle a lieu devant deux enseignants-chercheurs dont le directeur de recherche, des personnalités extérieures à la FSH peuvent être sollicitées et venir élargir le jury. Pour la soutenance du mémoire de recherche, le jury compte au moins un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches.

Les soutenances de M1 et de M2 sont orales et publiques.